

Executive Council of Ontario Order in Council

On the recommendation of the undersigned, the Lieutenant Governor of Ontario, by and with the advice and concurrence of the Executive Council of Ontario, orders that:

Conseil exécutif de l'Ontario Décret

Sur la recommandation de la personne soussignée, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif de l'Ontario, décrète ce qui suit :

WHEREAS Ontario considers it critical to expand Ontario's transmission system to provide a reliable and adequate supply of electricity to Southwestern Ontario to support economic growth in the region, including the rapidly growing agricultural sector and the potential for growth in the electric vehicle and broader automotive sectors;

AND WHEREAS Ontario considers the expansion of the electricity network in Southwestern Ontario to support economic growth to be a priority;

AND WHEREAS the Independent Electricity System Operator, the organization responsible for ensuring the reliability of Ontario's electricity grid, has published:

- 1. A bulk planning report dated June 13, 2019, entitled the "Need for Bulk Transmission Reinforcement in the Windsor-Essex Region, which recommended a new 230 kilovolt (kV) transmission line west of Chatham as the appropriate solution required to meet expected demand growth and system needs; and
- 2. A bulk planning report dated September 23, 2021, entitled the "Need for Bulk System Reinforcements West of London," which recommended a new 230 kV transmission line from Lambton to Chatham and a new 500 kV transmission line between Longwood and Lakeshore as the appropriate solutions to meet forecast electricity demand growth

AND WHEREAS the Lieutenant Governor in Council may make an order under section 96.1 of the *Ontario Energy Board Act, 1998* (the "Act") declaring that the construction, expansion or reinforcement of an electricity transmission line specified in the order is needed as a priority project;

AND WHEREAS an order under section 96.1 of the Act requires the Ontario Energy Board, in considering an application under section 92 of the Act in respect of an electricity transmission line specified in the order, to accept that the construction, expansion or reinforcement is needed when forming its opinion under section 96 of the Act;

O.C. | Décret : 876 / 2022

NOW THEREFORE it is hereby declared pursuant to section 96.1 of the Act that the construction, expansion or reinforcement of the following electricity transmission lines are needed as priority projects:

- 1. A new 230 kV electricity transmission line from the existing Chatham Switching Station to the new Lakeshore Transformer Station, as described in the Minister's Directive issued to the Ontario Energy Board on December 17, 2020, as approved by the Lieutenant Governor in Council pursuant to Order in Council No. 1499/2020 dated November 5, 2020;
- 2. A new 230 kV electricity transmission line from Lambton Transformer Station to Chatham Switching Station as described in clause 1 of sub-paragraph 1 i of the Minister's Directive to the Ontario Energy Board, as approved by the Lieutenant Governor in Council pursuant to Order-in-Council No. \$75 /2022 dated March 31 ,2022; and
- 3. A new 500 kV electricity transmission line from Longwood Transformer Station to Lakeshore Transformer Station as described in clause 2 of sub-paragraph 1 i of the Minister's Directive to the Ontario Energy Board, as approved by the Lieutenant Governor in Council pursuant to Order-in-Council No. \$75 /2022 dated March 31 , 2022.

ATTENDU QUE l'Ontario estime qu'il est crucial d'étendre le réseau de transport de l'Ontario pour assurer un acheminement fiable et adéquat d'électricité vers le Sud-Ouest de l'Ontario afin de favoriser la croissance économique dans la région, notamment la croissance rapide du secteur agricole et le potentiel de croissance des secteurs des véhicules électriques et, plus généralement, de l'automobile;

ATTENDU QUE l'Ontario estime que l'extension du réseau d'électricité dans le Sud-Ouest de l'Ontario pour favoriser la croissance économique est une priorité;

ATTENDU QUE la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, l'organisme responsable de la fiabilité du réseau électrique, a publié :

- 1. en date du 13 juin 2019, un rapport de planification global intitulé « Need for Bulk Transmission Reinforcement in the Windsor-Essex Region », qui recommande, comme solution nécessaire pour répondre à la croissance prévue de la demande et aux besoins du réseau, la construction d'une nouvelle ligne de transport de 230 kilovolts à l'ouest de Chatham; et
- 2. en date du 23 septembre 2021, un rapport de planification global intitulé « Need for Bulk System Reinforcements West of London », qui recommande, comme solutions adéquates pour répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité, la construction d'une nouvelle ligne de transport de 230 kilovolts entre Lambton et Chatham et d'une nouvelle ligne de transport de 500 kilovolts entre Longwood et Lakeshore;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 96.1 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi »), le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par décret, déclarer que la construction, l'extension ou le renforcement de toute ligne de transport d'électricité précisée dans le décret est nécessaire à titre de projet prioritaire;

ET ATTENDU QU'un décret pris en vertu de l'article 96.1 de la Loi oblige la Commission de l'énergie de l'Ontario, lorsqu'elle examine une requête présentée en application de l'article 92 de la Loi relativement à toute ligne de transport d'électricité précisée dans le décret, à accepter le fait que la construction, l'extension ou le renforcement est nécessaire lorsqu'elle se fait une opinion dans le cadre de l'article 96 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est par les présentes déclaré, en vertu de l'article 96.1 de la Loi, que la construction, l'extension ou le renforcement des lignes de transport d'électricité ci-dessous sont nécessaires à titre de projets prioritaires :

- une nouvelle ligne de transport d'électricité de 230 kilovolts, du poste de sectionnement de Chatham existant au nouveau poste de transformation de Lakeshore, conformément à la description faite dans la directive du ministre adressée le 17 décembre 2020 à la Commission de l'énergie de l'Ontario et approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu du décret 1499/2020 du 5 novembre 2020;
- 2. une nouvelle ligne de transport d'électricité de 230 kilovolts, du poste de transformation de Lambton au poste de sectionnement de Chatham, conformément à la description faite à la clause 1 de l'alinéa 1 i de la directive du ministre adressée à la Commission de l'énergie de l'Ontario et approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu du décret 375 /2022 du 31 mars 2022; et
- 3. une nouvelle ligne de transport d'électricité de 500 kilovolts du poste de transformation de Longwood au poste de transformation de Lakeshore, conformément à la description faite à la clause 2 de l'alinéa 1 i de la directive du ministre adressée à la Commission de l'énergie de l'Ontario et approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil en vertu du décret 875 /2022 du 31 m aps 2022.

Recommended: Minister of Energy

Recommandé par : Le ministre de l'Énergie

Concurred: Chair of Cabinet

Appuyé par : Le président | la présidente du Conseil des ministres

Approved and Ordered:

Approuvé et décrété le :

MAR 3 1 2022

Lieutenant Governor La lieutenante-gouverneure

3